

PROGRAMME DE FORMATION

« ACCROCHE-LEVAGE POUR LE SPECACLE VIVANT »



Domaine : Sécurité/Prévention

Structure : Espace d'Albret, Nérac

Période : Du 14 au 16 mars 2022

Contact APMAC : Katia Servais, responsable formation
T 05 46 92 13 69 – formation@apmac.asso.fr

Référence de la proposition : N° 2 du 16 décembre 2021

L'organisme de formation : l'APMAC

La structure

L'APMAC Nouvelle Aquitaine est une association basée en Charente Maritime qui accompagne depuis 1979 tout type de projet culturel et de spectacle, principalement pour le compte de collectivités, de mairies et d'associations. Elle couvre tous les champs de la technique du spectacle : parc de matériel, conseil technique, conseil en aménagement de salle, formation, inventaire des lieux scéniques... L'APMAC est la première plateforme professionnelle française d'accompagnement technique à réunir autant de services.

APMAC Formation, créé en 2016, propose des formations techniques et administratives dans le domaine du spectacle vivant et accompagne les structures dans la mise en œuvre de leur plan de formation. L'association organise aussi des formations sur mesure répondant parfaitement aux besoins des structures culturelles et leur apporte un soutien technique et logistique personnalisé. Tous nos formateurs sont des professionnels en activité, reconnus pour leur expérience et leur expertise technique.

Références

- Organisme de formation enregistré auprès de la **DIRECCTE**. Numéro de déclaration d'activité : 75170194117.
- APMAC Formation est référencée sur **Datadock**, la plateforme de référencement qualité de la formation professionnelle. Depuis le 30 juin 2017, ce référencement est obligatoire pour que les formations puissent être financées par des fonds publics ou privés (décret qualité n°2015-790). Nous détenons également depuis septembre 2020 la certification **QUALIOP** au titre des actions de formation et des actions de formation par apprentissage. Cette certification, mise en place par l'État avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, sera obligatoire à compter de janvier 2022 afin que les formations dispensées par un organisme de formation puissent bénéficier de financements publics ou mutualisés. Toutes nos formations sont donc éligibles à des financements provenant d'organismes financeurs mutualisés ou publics (AFDAS ou Pôle Emploi par exemple).
- APMAC Formation s'est engagée dans une démarche visant à améliorer l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap (Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées - PRAFQPH - de la Nouvelle Aquitaine) et est à ce titre reconnue **centre de formation handi-accueillant**.
- L'APMAC détient l'**agrément** du Ministère de la Culture pour dispenser les formations réglementées « sécurité des spectacles », obligatoire pour obtenir la licence d'entrepreneur du spectacle.

Présentation du projet de formation

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Décrire la réglementation en vigueur
- Définir et appliquer les règles du levage
- Manipuler un cintre motorisé
- Travailler en appliquant les règles de sécurité
- Accrocher et lever une charge.

Profil des stagiaires et prérequis

→ Personnel appelé à lever des charges ou à manipuler des porteuses (techniciens de plateau, machinistes, cintriers, régisseurs, responsables d'accroches, directeurs techniques).

→ La session sera composée de salariés permanents de l'espace d'Albret et de stagiaires extérieurs (intermittents, agents publics, salariés d'autres structures).

Prérequis : Expérience professionnelle avec pratique du levage charges et de manipulation de cintres.

→ *Il est demandé aux stagiaires de fournir tout document permettant de justifier de leurs expériences professionnelles (CV, contrat de travail, attestation employeur...).*

Matériel obligatoire : Les stagiaires devront être équipés de l'ensemble de leurs EPI durant l'intégralité de la formation (gants et chaussures de sécurité).

Motivation : formation sécurité obligatoire.

Effectif possible

Entre 4 et 10 participants.

Modalités, dates et lieu de formation

Formation sur site.

Mode : présentiel

Durée : 21 heures de formation réparties sur 3 journées consécutives sur la semaine 11.

- Lundi 14 mars 2022 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Mardi 15 mars 2022 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Mercredi 16 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

NB : ces horaires pourront être modifiés en fonction des demandes du donneur d'ordres.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Moyens pédagogiques :

- Séquences théoriques
- Démonstrations
- Temps de travail individuel et en groupe
- Exercices pratiques
- Mises en situation encadrées.

La pédagogie mise en œuvre est participative, les stagiaires sont placés en situation professionnelle et amenés à réfléchir sur leurs propres pratiques. Un support pédagogique sera remis aux stagiaires.

Moyens techniques nécessaires :

L'espace d'Albret met à disposition ou s'assure que le lieu d'accueil des formations puisse mettre à disposition :

- Salle de formation avec matériel de vidéo-projection
- Salle équipée de l'espace d'Albret (Cf. fiche technique + fiche correspondante sur la partie « inventaire des lieux scéniques » du site de l'APMAC)
- Paires d'élingues de CMU différentes et de natures différentes (câbles et textiles-spanset) avec des accessoires pour les fixer (manille, maillon rapide, etc). NB : Une partie du matériel est fournie par l'APMAC.
- Ponts alu, éléments de décor ou projecteurs à accrocher.

Moyens d'encadrement :

- Alain GIROT, régisseur général et directeur technique, enseignant/formateur à l'ENSATT (Lyon) et à l'université Lyon 2 (Cf. CV ci-joint).

Modalités d'évaluation

Une évaluation tout au long de la formation permettra au formateur d'apprécier individuellement les capacités et compétences visées et d'émettre un avis concernant l'aptitude à lever des charges et manipuler des porteuses.

Chaque stagiaire devra remplir deux évaluations du stage : une en fin de formation (orale et écrite) et une plusieurs mois après la fin de la formation (écrite).

Documents remis à l'issue de la formation

Les stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation se verront remettre une attestation de présence, une attestation de formation et un avis après formation.

L'habilitation est la « reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en sécurité ». Il appartient à l'employeur d'habiliter son salarié en fonction de l'avis émis par le formateur, des missions qui lui sont confiées et de sa visite médicale.

- ✓ Décrire la réglementation en vigueur
 - Droit du travail
 - Réglementation en vigueur.

- ✓ Définir et appliquer les règles du levage
 - Cordages, câbles et chaînes et leurs caractéristiques mécaniques
 - Calcul d'une CMU.
 - Elingues et leurs terminaisons, calcul de la CMU d'une élingue
 - Poulies et leurs caractéristiques
 - Calcul des charges dans une porteuse.

- ✓ Manipuler un cintre motorisé
 - Mise en pratique
 - Contrôle de la chaîne de levage
 - Savoir appliquer les facteurs de mode

- ✓ Travailler en appliquant les règles de sécurité
 - Consignes de sécurité
 - Manipuler en sécurité les appareils de levage
 - Mise en pratique

- ✓ Accrocher et lever une charge
 - Calcul de la charge sur le point d'ancrage
 - Levage d'objets spécifiques (tubes, caisses, etc.)
 - Les moteurs
 - Notion de moment de force et calcul des efforts sur deux points d'appuis
 - Mise en pratique.

TARIFS

950€ HT par stagiaire ; 1140€ TTC.

Le montant mentionné couvre l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation pour cette session.

NB : Les frais annexes des stagiaires ne sont pas compris dans le tarif de la formation (repas, hébergements, transports).

APMAC Formation est certifié QUALIOP1 au titre des actions de formation et des actions de formation par apprentissage (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018). Cette certification qualité sera obligatoire à compter de janvier 2022 afin que les formations puissent bénéficier de financements publics ou mutualisés. Toutes nos formations sont donc éligibles à des financements provenant d'organismes financeurs mutualisés ou publics (AFDAS ou Pôle Emploi par exemple).